

APPENDICE No 6

Nous sommes tout disposés à nous retirer à notre club à Toronto, nos quartiers dans cette ville sont très confortables, et à laisser couler les jours. Veuillez m'en croire, ce n'est pas une mince affaire pour un invalide d'être sans cesse sur la brèche dans une lutte comme celle-ci. La chose me semble étrange que des vétérans soient dans l'obligation de faire appel au pays (ceci est mon sentiment personnel); que des invalides de guerre se trouvent dans l'obligation de demander une indemnité comme compensation pour l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de gagner leur vie. La chose me semble injuste. C'est le sentiment de l'organisation des mutilés. Et j'ose dire, monsieur le président et messieurs, que c'est bien le moment pour vous de nous donner quelque assurance. On dira peut-être: "Impossible de vous donner des assurances définitives pour le présent." Rappelez-vous que voilà cinq ans que la guerre est terminée et que notre état de mutilés est de caractère permanent. La mutilation dont nous souffrons nous accompagne chaque heure des vingt-quatre de la journée. Je vous parle ici de ce que nous endurons, et c'est cela que nous endurons. On parle beaucoup d'une journée de travail, mais Dieu sait que pour les seize autres heures de la journée, ou pour le reste des heures de la journée, quel que soit ce nombre d'heures, nous ne pouvons faire que bien peu à la maison et il est bien dur pour nos femmes d'être contraintes d'exécuter des travaux qu'il nous incomberait plutôt d'effectuer. C'est pourquoi nous nous sommes dit que le temps était venu de régler tout ceci une bonne fois et d'en finir. Il est temps que la situation se stabilise et que nous aboutissions. N'oublions pas que bon nombre d'entre nous sont sortis de l'armée au moment précis où le coût de la vie était à son zénith. Comme chacun de vous le sait bien, la question des logements s'est trouvée, un moment, si compliquée que bon nombre d'entre nous se sont vus dans l'obligation d'assumer des responsabilités telles qu'il a fallu consentir à une première hypothèque, à faire un versement réduit à même notre gratification, puis à consentir à une deuxième hypothèque sur nos propriétés. Et ces obligations, il a bien fallu y faire face. Supposons que nous eussions répudié ces responsabilités, qu'eussiez-vous pensé de nous? Assurément, après avoir assumé des obligations d'une importance énorme pour la vie nationale du pays, nous sommes en droit de déclarer que le moins que le pays puisse faire pour nous est de nous dire: "Vétérans, soyez bien tranquilles pour votre pension de \$900." Nous reconnaissons qu'en adoptant le chiffre de pension de \$900, nous n'en profiterons pas tous de même façon, car nous ne sommes pas tous complètement invalides. Nombre d'entre nous ne sont que partiellement invalides et ne reçoivent que partie de cette somme. Or, quand on vient à la diviser en répartitions hebdomadaires, on se rend compte de l'insignifiance de chacune des parties. Beaucoup d'entre nous aujourd'hui touchent une pension de 50 ou 60 p. 100 du chiffre global accordé et ne doivent compter que sur leur pension pour subsister, la perte de puissance de gain se trouvant être de peut-être 100 p. 100. Le problème est bien ardu, et, monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous suis bien reconnaissant, au nom de l'organisation que je représente, de la bienveillance que vous me témoignez. Je serais aise de répondre à des questions que vous me poseriez, si vous croyiez que ces questions seraient de nature à faire un peu de lumière. Nous avons ici le camarade Lyons, aveugle de guerre, et d'autres invalides parfaitement disposés à vous renseigner sur ce que vous désireriez savoir. Je puis vous assurer que c'est la vérité qui sortirait de leur bouche. Ce que je désirerais savoir de vous, c'est à quelle limite vous voudriez nous voir nous engager, et que vous nous disiez si notre attitude vous semble entachée de quelque tort ou non. Notre requête est-elle excessive? Si oui, dites-nous tout de suite qu'elle est disproportionnée; et si c'est bien le cas, nous en rabattons. Mais qu'on ne nous laisse pas dans le doute.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, avant d'ouvrir la série des questions, je demanderais à M. Dobbs de nous adresser la parole.